

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 115-22

Objet : RS - Acquisition de bennes à ordures ménagères à chargement vertical au GNV par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 115-22

objet **RS - Acquisition de bennes à ordures ménagères à chargement vertical au GNV par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, indique dans le cadre de la consultation pour l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères (BOM) à chargement vertical au GNV, il a été proposé de recourir à la centrale d'achat UGAP ou à défaut, si le matériel proposé ne correspondait pas au besoin, de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert.

Les échanges avec l'UGAP ont permis de répondre au besoin sans qu'il soit nécessaire de lancer une consultation en propre.

Pour rappel, l'achat de ces BOM grues rentre dans le cadre du schéma de conteneurisation du territoire.

Dans le contexte économique actuel, l'UGAP rencontre d'importantes difficultés d'approvisionnement et fait face à de fortes augmentations des prix. De ce fait, l'UGAP ne peut pas proposer une offre en continu d'achat des véhicules. Après une interruption de 4 mois, un nouveau marché est disponible pour 2 mois et la durée de validité des devis portée à un mois.

De plus, les délais de livraison sont actuellement estimés entre 18 et 22 mois, ce qui porte la livraison des bennes courant du premier semestre 2024.

En conséquence, il est proposé de passer commande auprès de la centrale d'achat UGAP pour l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères à chargement vertical (grues) au GNV pour un montant total de 967 411,26 € TTC.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission de la direction de la gestion des déchets du 21 septembre 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères au GNV par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP pour un montant de 967 411,26 € TTC,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 115-22

Objet de l'acte : RS - Acquisition de bennes à ordures ménagères à chargement vertical au GNV par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 29 septembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28126H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28126H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2022

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2022

Publication : jeudi 29 septembre 2022